



## PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 25 mai 2023

## 7 FOIS PLUS D'ESPACES PROTÉGÉS DANS LE VENEC

**Créée par le décret n°93-208 du 9 février 1993 sur une surface de 47 hectares de tourbière bombée et de landes et marais, la réserve naturelle nationale du Venec, située dans la commune de Brennilis, au bord du lac Saint-Michel et au cœur des Monts d'Arrée, voit sa surface multipliée par 7 par décret du 23 mai 2023.**

Cette annonce intervient dans le contexte des 30 ans de la réserve naturelle nationale du Venec gérée par l'association Bretagne vivante-SEPNB depuis 1994, de l'inauguration de la maison de la réserve rénovée dans le cadre du programme France Relance et de la nouvelle muséographie créée par le gestionnaire.

**La tourbière bombée du Venec, seule tourbière bombée de Bretagne, constitue un espace de biodiversité parmi les plus remarquables de Bretagne intérieure.** Témoin de l'histoire du site, cette formation exceptionnelle abrite une faune et une flore tout à fait particulière.

Les principaux enjeux environnementaux du secteur sont :

- **l'intégration d'un ensemble de zones humides qui participent à la fonctionnalité globale du site du Venec**, en termes d'échanges hydriques et trophiques et contribuent à la préservation d'espèces animales ou végétales remarquables ;
- **les pressions sur ce patrimoine naturel** ont conduit dans les dernières décennies à la destruction partielle des habitats landicoles et tourbeux exceptionnels ;
- **un patrimoine culturel intéressant** (vestiges archéologiques)

Afin de répondre à ces enjeux, l'État a conduit de 2018 à 2021, une large concertation avec les élus, les associations, les habitants et les professionnels afin de définir un projet cohérent.

## Contact presse

### Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 23 / 02 90 77 20 21

Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

